



DESCRIPTIF DES MINIMAS TECHNIQUES

01/07/2025

CRITÈRES TECHNIQUES	POINT DE RECHARGE SUR PARKING PRIVÉ À DESTINATION DE FLOTTES ET SALARIÉS D'ENTREPRISES DE VEHICULES DE LOCATION COURTE DUREE
CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	
Puissance de recharge autorisée	Strictement supérieur à 3,7 kW
Types de prises éligibles	T2 ou T2S en AC selon le cas applicable(1) Combo 2 en DC
Raccordement au réseau	TGBT(2) parties communes ou point de livraison dédié à la recharge de véhicules électriques(3)
Respect des normes de sécurité électrique en vigueur	Obligatoire
Qualification de l'installateur	Obligatoire par le décret IRVE de janvier 2017 pour toute installation > 3,7 kW
Système de pilotage énergétique(4)	Obligatoire
Collecte des données de recharge	Obligatoire via webservice Advenir ou plateforme d'interopérabilité (uniquement si supervision)

(1) Selon les termes de la norme électrique NFC 15-100.

(2) Tableau Général Basse Tension. Ce tableau fait le lien entre l'arrivée du réseau public de distribution et les installations électriques privées.

(3) Les raccordements à des points de livraison d'habitations ne sont pas acceptés.

(4) Capacité à moduler la puissance appelée ou à programmer la recharge du véhicule.